

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'organiser le concert « A table !
Concert pique-nique avec l'ensemble le Banquet du Roy »
et d'occuper le domaine public – Square Foch
Dimanche 18 mai 2025**

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article R225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée par Madame Marianne BERTHET-GOICHOT de l'association LE BUREAU DU CLASSIQUE, tendant à organiser un concert intitulé « A table ! Concert pique-nique avec l'ensemble le Banquet du Roy » et à occuper le domaine public Square Foch le dimanche 18 mai 2025,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Marianne BERTHET-GOICHOT de l'association LE BUREAU DU CLASSIQUE est autorisée à organiser le concert « A table ! Concert pique-nique avec l'ensemble le Banquet du Roy » le dimanche 18 mai 2025 de 12h30 à 15h00, Square Foch.

Article 2 : Madame Marianne BERTHET-GOICHOT de l'association LE BUREAU DU CLASSIQUE est autorisée à occuper temporairement le domaine public comme suit : **occupation de l'espace enherbé Square Foch du vendredi 16 mai à 8h00 au dimanche 18 mai 2025 à 15h00.**

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- la Police Municipale,
- le Centre de Secours,
- les Services Techniques,
- la D.R.D,
- Marianne BERTHET-GOICHOT.

Briare-le-Canal, le 16 avril 2025

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET

